ENVIRONNEMENT

AGENCE INDRE ET LOIRE

116 rue Ronsard
37100 TOURS
Tel : 0246232600
Fax :

COORDONNÉES DESTINATAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU LOIRET
4 Place du MARTROI
45000 ORLEANS

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence : 002EW928595
A communiquer pour toute correspondance
Réalisé le : 07/10/2025
Reférence mandataire : DRFIP PITHIVIERS

DÉSIGNATION DU BIEN

DRFIP PITHIVIERS
15 RUE AMIRAL DELAHAYE
45300 PITHIVIERS

PROPRIÉTAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOIRET
4 Place du MARTROI
45000 ORLEANS

Diagnostics

Note de synthèse

Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante

Examen réalisé conformément à l'Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A et B contenant de l'amiante

ADRESSE DU BIEN

Adresse : 15 RUE AMIRAL DELAHAYE 45300 PITHIVIERS

Référence client : DRFIP PITHIVIERS

Rapport émis le : 07/10/2025

Désignation : Bâtiment de commerce - DRFIP PITHIVIERS

SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs
- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Opérateur de repérage
- A-4 - Assurance
- A-5 - Commentaires et réserves
- A-6 - Locaux ou parties de locaux non visitées

B - Conditions de repérage
- B-1 - Documents sources
- B-2 - Objectif de la mission
- B-3 - Périmètre de la mission
- B-4 - Textes réglementaire

Plan de repérage technique
Reportage photographique
Etat de conservation des matériaux de la liste A

Documents

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité

A - Renseignements administratifs

A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 15 RUE AMIRAL DELAHAYE 45300 PITHIVIERS

Batiment : NC

Etage : NC

Références client : DRFIP PITHIVIERS

N° de lot : Non communiqué - Non communiqué

Descriptif sommaire : DRFIP PITHIVIERS

Date de construction ou permis de construire : En 2022

Fonction du bâtiment : Bâtiment de commerce

A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
DD DES FINANCES PUBLIQUES DU LOIRET
4 Place du MARTROI
45000 ORLEANS

Donneur d'ordre :
DD DES FINANCES PUBLIQUES DU LOIRET
4 Place du MARTROI
45000 ORLEANS

Date commande : 07/10/2025

Date repérage : 07/10/2025

Représentant du donneur d'ordre : EGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE

Rapport émis le : 07/10/2025

A-3 OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Société & Siret : AC Environnement - 44135591400298

Nom prénom : GODEFROY ALEXANDRE

Certification n° : 2124

Délivré le 20/11/2023

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP – 25 Avenue Léonard de Vinci – 33600 PESSAC



A-4 ASSURANCE

Assurance l SE 76208471-30015valide jusqu'au 31/12/2025 00:00:00

A-5 COMMENTAIRE(S) ET RESERVE(S)

A-6 LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITES

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Néant	Néant	Néant

B - Condition de repérage

B-1 RAPPORTS PRÉCÉDEMENT RÉALISÉS

Date	Références	Principales conclusions
Sans objet	Sans objet	Sans objet

B-2 OBJECTIF DE LA MISSION

La prestation a pour objectif de réaliser l'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante figurant dans la liste A et B de l'annexe 13-9 du code de la Santé Publique.
Cette prestation ne comprend aucun repérage de matériaux contenant de l'amiante.
Le présent rapport concerne l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante figurant dans la liste A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, visible et accessible. Il n'exclut pas la présence d'amiante dans d'autres parties d'ouvrage accessible avec sondages destructifs.

B-3 PERIMETRE DE LA MISSION

Dans le cadre de cette mission, nous avons uniquement procédé à l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante figurant dans la liste A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique nommés dans le dossier technique amiante ou dans le rapport de repérage.

B-4 TEXTES REGLEMENTAIRES

Décrêt 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à l'exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le Code de la Santé Publique.

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Décrêt 2010-1200 du 11 ocrobre 2010 pris en application de l'article L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Articles R 1334-15 à 18, article R 1334-20, Articles R 1334-26 à 29 (Code de la Santé Publique).

C - SYNTHESE DE LA MISSION

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Réf action	Description	EC
DRIFP 45 - PITHIVIERS - R+2							
Vol 2 (Chaufferie)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S2	DTA 24/10/2022 - 002ER226205 - S2.	EP
Vol 3 (SAS)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S2	DTA 24/10/2022 - 002ER226205 - S2.	EP
DRIFP 45 - PITHIVIERS - R-1							
Vol 1 (Local)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S1	DTA du 24/10/2022 - 002ER226205 - S1	EP
Néant							
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	

ANNEXE : PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R-1	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R-1 - Plan de repérage - Actions menées
	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R-1	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R-1 - MPCA Toutes catégories confondues
	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R-1	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R-1 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R+2	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R+2 - Plan de repérage - Actions menées
	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R+2	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R+2 - MPCA Toutes catégories confondues
	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R+2	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R+2 - MPCA Conduits, canalisations et équipements

DRIFP 45 - PITHIVIERS - R-1 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002EW928595



Légende

S	Localisation dun sondage positif

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 RUE AMIRAL DELAHAYE 45300 PITHIVIERS	DRFIP PITHIVIERS	07/10/2025	GODEFROY ALEXANDRE

DRIFP 45 - PITHIVIERS - R-1 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002EW928595



Légende

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 RUE AMIRAL DELAHAYE 45300 PITHIVIERS	DRFIP PITHIVIERS	07/10/2025	GODEFROY ALEXANDRE

DRIFP 45 - PITHIVIERS - R-1 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002EW928595

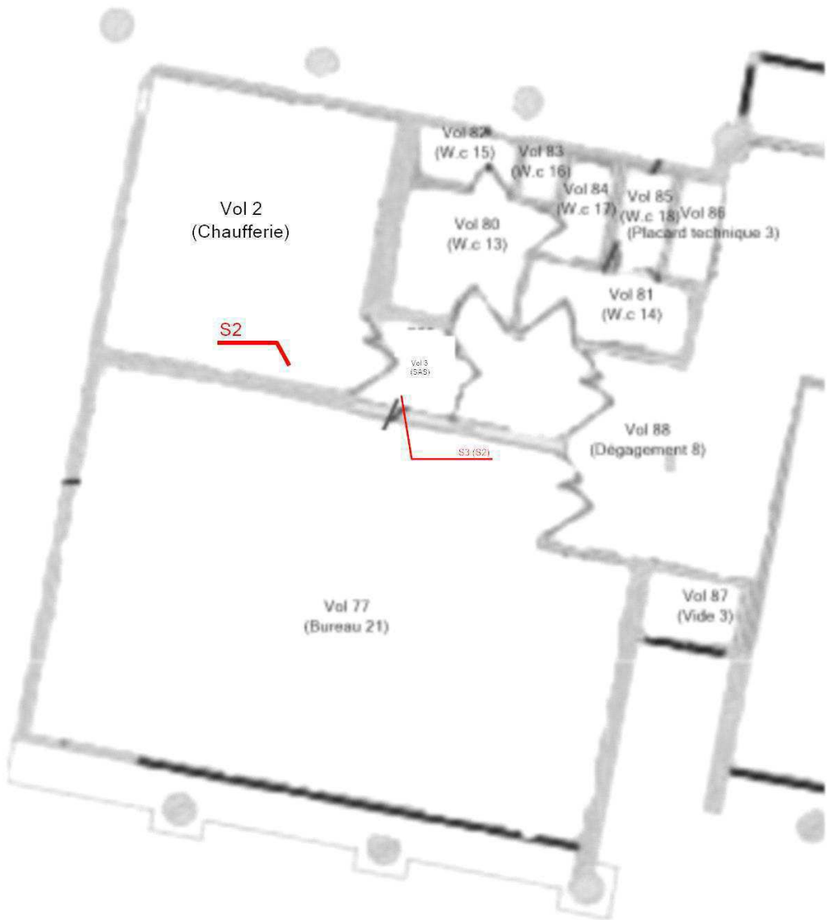


Légende	

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 RUE AMIRAL DELAHAYE 45300 PITHIVIERS	DRFIP PITHIVIERS	07/10/2025	GODEFROY ALEXANDRE

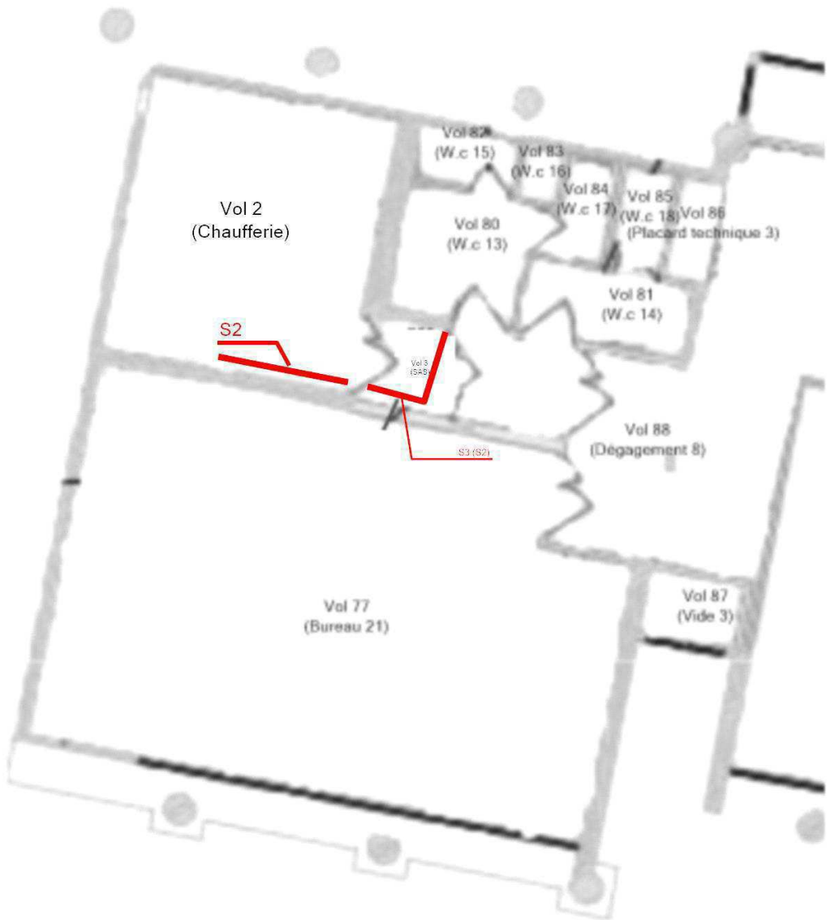
DRIFP 45 - PITHIVIERS - R+2 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002EW928595



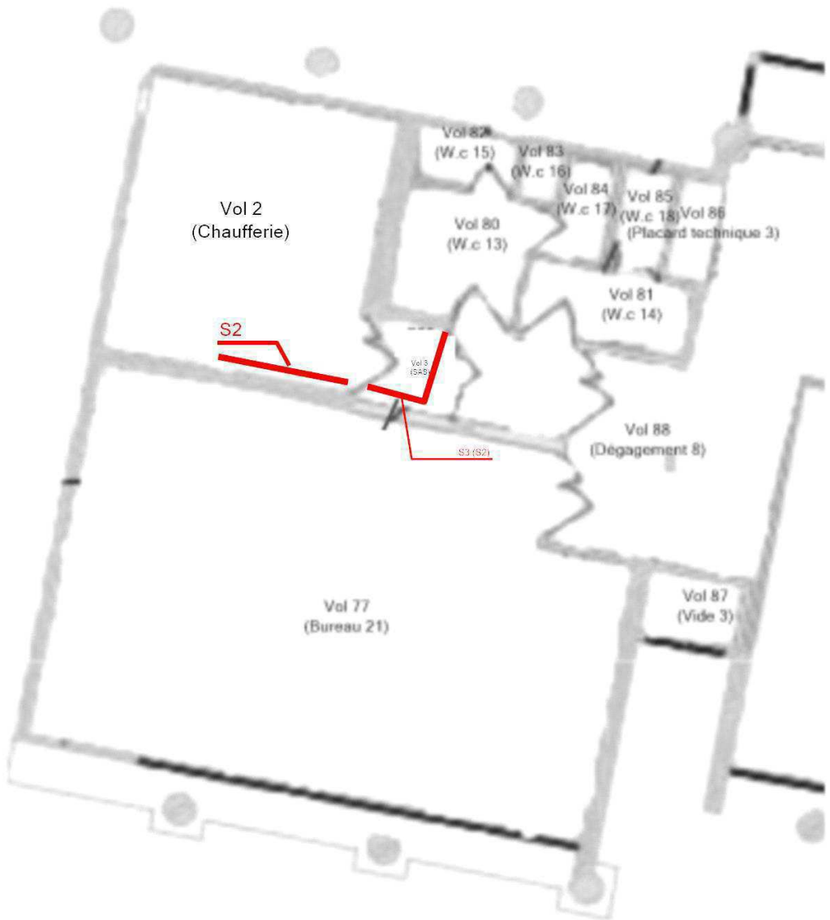
Légende	
S	Localisation dun sondage positif

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 RUE AMIRAL DELAHAYE 45300 PITHIVIERS	DRFIP PITHIVIERS	07/10/2025	GODEFROY ALEXANDRE



Légende

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 RUE AMIRAL DELAHAYE 45300 PITHIVIERS	DRFIP PITHIVIERS	07/10/2025	GODEFROY ALEXANDRE



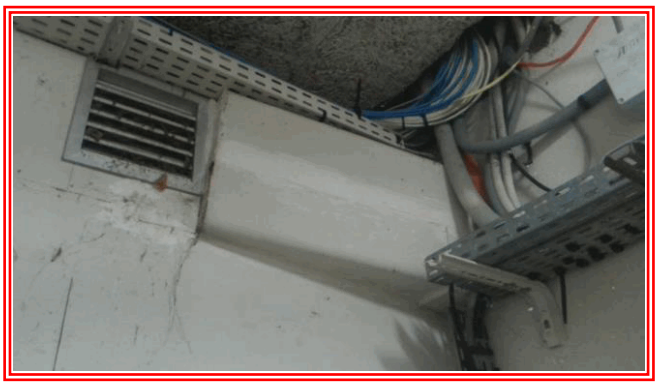
Légende

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 RUE AMIRAL DELAHAYE 45300 PITHIVIERS	DRFIP PITHIVIERS	07/10/2025	GODEFROY ALEXANDRE

ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

☐ Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
S2 - 2 (S2)	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R+2 - Vol 2 (Chaufferie)	Présence sur présentation de documents
S2 - 4 (S2)	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R+2 - Vol 2 (Chaufferie)	Présence sur présentation de documents
S2 - 6 (S2)	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R+2 - Vol 2 (Chaufferie)	Présence sur présentation de documents
S1 - 2 (S1)	DRIFP 45 - PITHIVIERS - R-1 - Vol 1 (Local)	Présence sur présentation de documents



S1 - 2 (S1)



S2 - 2 (S2)



S2 - 4 (S2)

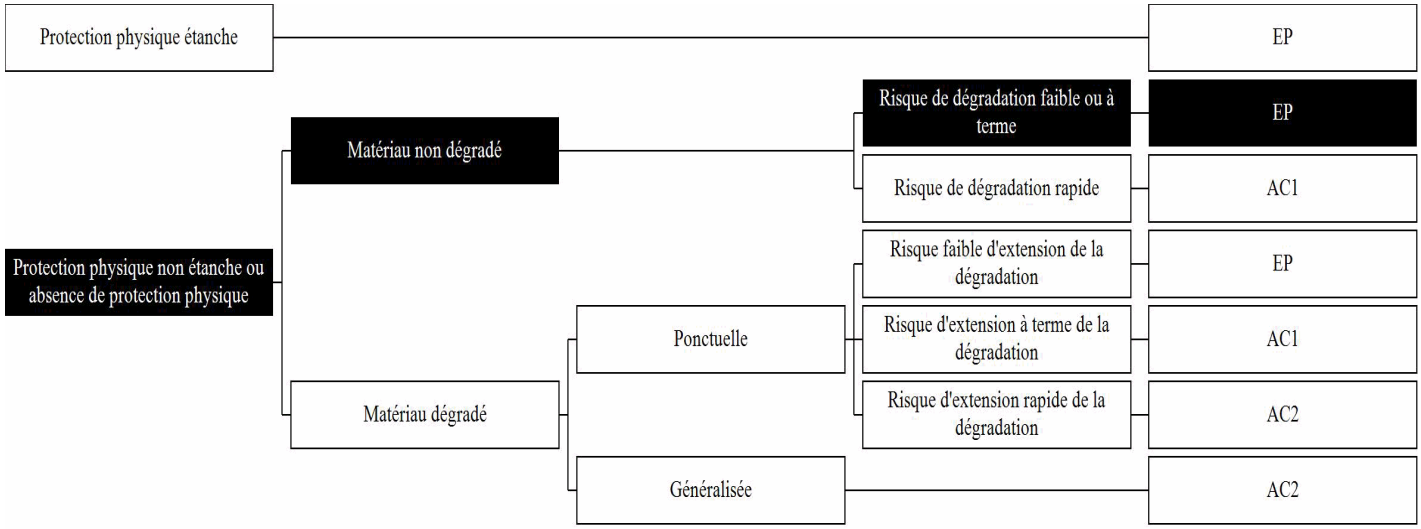


S2 - 6 (S2)

ANNEXE : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PRODUITS DE LA LISTE B

Réf commande : 002EW928595
Réf mesure : S1
Date évaluation : 07/10/2025
Batiment :
Materiau : Conduit en fibres-ciment
Destination du local :
Local ou zone homogène :
Vol 1
(Local)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	**Résultat**



Résultat : **Evaluation périodique**
Commentaire :

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) :

Cette évaluation consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

ANNEXE : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PRODUITS DE LA LISTE B

Réf commande : 002EW928595
Réf mesure : S2
Date évaluation : 07/10/2025
Batiment :
Materiau : Conduit en fibres-ciment
Destination du local :
Local ou zone homogène : Vol 2 (Chaufferie), Vol 3 (SAS)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	**Résultat**
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Résultat : **Evaluation périodique**
Commentaire :

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) :

Cette évaluation consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance AC 2025 1/2



Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92085 Paris La Défense Cedex
T: +33 (0) 1 44 05 56 00
F: +33 (0) 1 44 05 56 66

HDI

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 92035 Paris La Défense Cedex, certifions que la société :

VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° **76208471-30015** couvrant également l'assuré additionnel :

AC ENVIRONNEMENT

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Stratégie d'échantillonnage et prélèvements d'air et de matériaux
- Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycyliques (HAP)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat parasitaire
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Recherche et repérage du plomb avant ou après travaux, y compris démolition
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic Produits Matériaux Equipements et Déchets (PEMD)
- Information sur la présence d'un risque de mérule
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez")
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance)
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Tous Audits Energétiques, y compris réglementaire
- Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERNMT ou ESRIS)
- Certificat de décence - Loi SRU
- Mesure du Radon dans les bâtiments
- Relevé de cotes et plan de l'existant en copropriété
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traitée
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE)
- Réalisation d'inspections dans le cadre du dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- Prélèvement d'eau en vue de l'analyse de la teneur en plomb
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositifs Robien et équivalents)
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Diagnostic d'accessibilité handicapés
- Etudes thermiques
- Formation des franchisée et partenaires et ce, dans le cadre de l'expertise en pathologie du bâtiment et de toutes expertises liées au bâtiment, à la construction ainsi qu'à toutes activités annexes ou connexes.

HDI Global SE
HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi.global

Commercial Register: Sitz Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Board of Management: Dr. Edgar Puls (Chairman), Ralph Beutler,
Dr. Mukadder Erdönmez, Dr. Christian Hermelingmeier, Dr Dirk Höring, David Hulin, Dr Barbara Klimaszewski-Blettner, Dr. Thomas Kuhnt

Assurance AC 2025 2/2



Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92085 Paris La Défense Cedex
T: +33 (0) 1 44 05 56 00
F: +33 (0) 1 44 05 56 66

HDI

- Conception, développement de logiciels, progiciels, mise au point, développement et commercialisation de tous produits ou services informatiques télématiques et électroniques ;
- Activités de services, prestations, conseil, audit et développement en lien avec ses activités digitales
- Activités concernant la formation professionnelle
- Développement, animation d'un réseau de franchise.
- Relevés 3D et relevés de mesures et données techniques
- Réalisation de plans et nomenclatures
- Hébergement de données
- Repérage des Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)
- Réalisation de Plans Pluriannuels de Travaux (PPT) en copropriété

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement **(pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)**	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITÉ CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels	**3 000 000 EUR**	par sinistre et par année d'assurance
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/01/2025 au 31/12/2025, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le jeudi 12 décembre 2024 – RE/CT

HDI Global SE
Tour Trinity
1 bis Place de la Défense
CS 20298
92085 Paris La Défense Cedex
Tél. : +33 1 44 05 56 00 – Fax : +33 1 44 05 56 66

HDI Global SE
HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi.global

Commercial Register: Sitz Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Board of Management: Dr. Edgar Puls (Chairman), Ralph Beutler,
Dr. Mukadder Erdönmez, Dr. Christian Hermelingmeier, Dr Dirk Höring, David Hulin, Dr Barbara Klimaszewski-Blettner, Dr. Thomas Kuhnt

Attestation AC 2025



ENVIRONNEMENT
Pour une vie saine et durable

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné **Mme Dominique BISAGA**, présidente de la **SAS AC ENVIRONNEMENT** (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L.271-4 du Code de la Construction et de l'habitation, ainsi qu'à l'article L126-26 et L 128-28-1 du même code, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code, ainsi que l'ensemble des repérages de l'amiante prévus par le Code de la santé publique et le Code du travail ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 126.24 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-9 du même code ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 126-26 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'audit énergétique prévu à l'article L126-28-1 du même code
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du même code.

Ceci s'applique aussi à toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation

Je déclare que la **SAS AC ENVIRONNEMENT** est souscriptrice d'une **assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrit auprès de la compagnie d'assurance HDI** permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus, ainsi que toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 02/01/2025

Dominique BISAGA
Présidente

ENVIRONNEMENT
AC ENVIRONNEMENT
Siège social - 64, rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES
Tél. 04 77 44 92 44

LCP – 25 Avenue Léonard de Vinci – 33600 PESSAC - 2124



LCP CERTIFICATION DE PERSONNES

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°2124

Monsieur GODEFROY Alexandre

Amiante sans mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Amiante** Date d'effet : 20/11/2023 : - Date d'expiration : 19/11/2030
Amiante avec mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Missions spécifiques, bâtiments complexes** Date d'effet : 20/11/2023 : - Date d'expiration : 19/11/2030
DPE individuel Selon arrêté du 20 juillet 2023	**Diagnostic de performances énergétiques** Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 19/11/2030
Electricité Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Etat de l'installation intérieure électricité** Date d'effet : 20/11/2023 : - Date d'expiration : 19/11/2030
Gaz Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Etat de l'installation intérieure gaz** Date d'effet : 20/11/2023 : - Date d'expiration : 19/11/2030
Plomb sans mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Constat du risque d'exposition au plomb** Date d'effet : 05/02/2024 : - Date d'expiration : 04/02/2031
Termites métropole Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments** Date d'effet : 20/11/2023 : - Date d'expiration : 19/11/2030

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 02/09/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - Code APE : 7022 Z
En 4879 LE CERTIFICAT V013 du 01-09-2024

cofrac Accréditation N° 4-0590 Portée disponible sur www.cofrac.fr
CERTIFICATION DE PERSONNES